



**Résidence LA BAIE DES SABLES
12 Rue Antoine Roussin
Construction de 8 logements collectifs
97460 Saint-Paul**



**DESCRIPTIF DE VENTE
Conforme à l'arrêté du 10 Mai 1968**



SOMMAIRE

- 1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE
- 2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS
- 3 - ANNEXES PRIVATIVES
- 4 - PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE
- 5 - EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE
- 6 - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS
- 7 - REMARQUES



NOTE GENERALE

La présente notice descriptive des travaux qui seront exécutés dans l'immeuble a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés et avant la passation des marchés ; il est précisé que les indications qui y sont portées le sont avec les réserves suivantes :

° Seront admises de plein droit toutes modifications de structure et d'agencement intérieur et extérieur (tels que déplacement de gaines techniques, création de soffites ou faux plafond, ... etc) ayant pour objectif de résoudre un problème technique ou de compléter ou parfaire soit un effet architectural, soit l'harmonie de l'immeuble et qui seraient apportés en cours de travaux par le constructeur en accord avec l'architecte.

° Le vendeur pourra être amené à modifier les prestations décrites dans la présente notice et à les remplacer par des prestations globalement équivalentes dans le cas d'apparition d'un matériel / matériaux nouveau, ou en cas de force majeure ou de cause légitime, comme notamment :

- Changement de réglementation ou règle administrative contraignante
- Règlement judiciaire, liquidation de biens, cessation d'activités d'une entreprise ou d'un fournisseur, ou retard d'approvisionnements de matériaux
- Qualité insuffisante du matériaux prévu ou livré, et plus généralement, si les impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle disposition de prestation prévue.

Le tout, à condition qu'il n'en résulte ni augmentation du prix, ni altération de qualité pour l'acquéreur.

En outre, l'acquéreur ne pourra en aucun cas, ce qu'il reconnaît expressément, réclamer, au cas où il est écrit qu'une prestation est prévue avec une variante, l'une ou l'autre de la prestation.



1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 FOUILLES

En pleine masse

1.1.2 FONDATIONS

Semelles filantes pour murs et refends et semelles isolées sous Poteaux, ou autres suivant étude BA.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 MURS DE FACADES ET NIVEAUX

Béton armé, revêtement peinture d'imperméabilisation pour les façades et revêtement peinture pliolite, mise en place de bardage localisation suivant plans, couleur conforme au permis de construire.

Mur maçonné enduit ou moellon de basalte pour certains murs suivant plans. Bardage métallique ou béton fibré ou trespa suivant plans.

1.2.2 MURS PIGNONS

Idem 1.2.1

Béton armé, revêtement peinture d'imperméabilisation pour les façades et revêtements peinture pliolite, couleur conforme au permis de construire.

Mur maçonné en moellon de basalte pour certains murs suivants plans.

Bardage métallique ou béton fibré ou trespa suivant plans.

1.2.3 MURS MITOYENS

Idem Murs Façades

1.2.4 MURS EXTERIEURS DIVERS

Idem Murs Façades

1.2.5 MURS PORTEURS INTERIEURS DES LOCAUX (Réfends)

Banchés en béton armé, épaisseur selon l'étude BA correspondante

1.2.6 MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

- Entre locaux privatifs : béton armé

- Entre locaux privatifs et autres locaux : béton armé



1.3 PLANCHER

1.3.1 PLANCHERS ETAGE COURANT

En béton armé dalle pleine ou prédalle béton.
Localisation et épaisseur conforme à l'étude béton armé et aux normes phoniques en vigueur.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 ENTRE PIECES PRINCIPALES

Cloisons sèches type placoplâtre 72/48.

1.4.2 FAUX PLAFONDS ET SOFFITES

En plaques de plâtre BA 13 ou équivalent avec ou sans isolant thermique, suivant étude RTAA Dom

1.4.3 DOUBLAGES THERMIQUES

Plaque de plâtre BA 13 ou équivalent avec ou sans isolant thermique, suivant étude RTAA DOM

1.5 ESCALIERS

1.5.1 ESCALIER COMMUN

En béton armé.
Gardes Corps suivant localisation.

1.6 RESEAUX D'EVACUATION

1.6.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES

Canalisation PVC ou ALU. Position : en façade ou dans varangue.

1.6.2 CHUTES D'EAUX USEES/EAU VANNES

Canalisation PVC.

1.6.3 CANALISATIONS SOUS DALLAGE



Canalisation PVC – Réseau de récupération des réseaux EU/EV des bâtiments.

1.6.4 BRANCHEMENTS AUX EGOUTS

PVC sur réseau d'assainissement public.

1.7 TOITURES

1.7.1 CHARPENTE COUVERTURE

Charpente bois et/ou métallique suivant localisation.

Couverture en tôle.

Isolation thermique par laine de roche dans les faux plafonds du dernier étage des logements.

Installation de panneaux photovoltaïques.

1.7.2 TOITURE TERRASSE

Toiture terrasse étanchées suivant plans avec étanchéité.

Isolation sur toutes les surfaces de pièce habitables suivant étude RTAA DOM.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 SOLS DES LOGEMENTS

Carrelage Grès cérame 60*60 suivant choix Maître d'œuvre pour les T2/T3/T4, posé sur bain de mortier, plinthes assorties, isolation phonique sous chape type Assour sur partie habitable.

2.1.2 SOLS DES SALLES DE BAINS ET SALLES D'EAU

Salle de bain/Salle d'eau :

Étanchéité au droit du bac à douche et équerre d'étanchéité contre les parois périphériques.

Carrelage grès cérame 60*60 suivant choix Maître d'œuvre pour les T2/T3/T4 posé sur bain de mortier, plinthes assorties, isolation phonique sous chaque type Assour sur partie habitable.



2.1.3 SOLS DES VARANGUES

Carrelage 60*60 ou dalle sur plots ou carrelage sur plots suivant localisation et choix du Maître d'œuvre.

2.1.4. SOLS DES TERRASSES

Carrelage 60*60 ou dalle sur plots ou carrelage sur plots suivant localisation et choix du Maître d'œuvre.

2.2 REVETEMENTS MURAUX

Salle de bains et salle d'eau :

Faïence pleine hauteur dans les SDB sur face principale meuble vasque + retour douche italienne

Cuisines :

Crédence au-dessus du plan de travail des cuisines y compris les retours.
Dimension et teinte au choix du Maître d'œuvre.

2.3 MENUISERIES EXTERIEURES

MENUISERIES EXTERIEURES

- Portes fenêtres ou fenêtres composées d'un ou plusieurs ouvrants en PVC ou en aluminium suivant choix du Maître d'œuvre.
- Portes fenêtres composées de coulissants en aluminium, suivant choix du maître d'œuvre
- Fenêtres système jalousie en aluminium localisation suivant plan
- Vitrage opaque pour menuiseries donnant directement sur coursives (salle de bains, wc, cuisine, séjour) et vitrage clair pour autres menuiseries.
- Menuiseries étanches à l'air et à l'eau conformes aux normes en vigueur classement suivant avis du bureau de contrôle.
- Les dimensions et types de menuiseries peuvent évoluer en fonction des études RTAADOM du BET.

2.4 FERMETURES EXTERIEURES

- Portes fenêtres : Volets roulants motorisés ou volets coulissants ou volets à projection à lames orientables ou volets battants suivants plans.



MT

PROMOTION

- Fenêtres : Volets roulants motorisés ou volets coulissants ou volets à projection à lames
- Porte d'accès perron : porte métallique ajourée avec serrure suivant plans.

2.5 MENUISERIES INTERIEURES

2.5.1 HUISSERIES

Huisseries métalliques à peindre.

2.5.2 PORTES INTERIEURES

Porte isoplane à âme alvéolaire avec poignée sur rosace.
Quincaillerie de norme NF SNPQ.

2.5.3 IMPOSTES

Sans objet.

2.5.4 PORTES PALIERES

Porte palière antieffraction type ISOBLINDE 39 de MALERBA de 90 cm à âme pleine avec joint isophonique.
Béquille double en aluminium de série robuste.
Cornière de seuil en matériau inoxydable à fier sur revêtement intérieur.

2.5.5 PORTES DE PLACARD

Portes coulissantes ou ouvrants en panneaux stratifiés avec amortisseur de fin de course de chez CouliDoor ou similaire suivant plans et choix du Maître d'œuvre.

Placards aménagés sur le principe :

- 2/3 penderie avec une tablette chapelière et une barre de penderie ovale et 1/3 étagères avec 2 étagères et 2 tiroirs avec amortisseur de fin de course pour les placards d'une largeur supérieure à 1,20 m dans les chambres et dans les dégagements.
- Une tablette chapelière avec une barre de penderie ovale pour les placards des entrées et pour les placards d'une largeur inférieure à 1,20 m dans les chambres.

2.6 SERRURERIE ET GARDE CORPS

GARDE CORPS VARANGUES ET TERRASSES



Garde-corps suivant plans et choix du Maître d'œuvre :

- Garde-corps béton + lisse métallique
- Garde-corps aluminium
- Garde-corps en serrurerie

SEPARTIFS VARANGUE

En béton

PERGOLA TERRASSES

Sans objet

2.7 PEINTURES

2.7.1 PEINTURES EXTERIEURES

2.7.1.1 Sur menuiserie bois

Peinture microporeuse teinte au choix du Maître d'œuvre, conforme au permis de construire.

2.7.1.2 Sur Fermetures et protections

Peinture microporeuse. Teinte au choix du Maître d'œuvre

2.7.1.3 Sur Serrurerie

Peinture glycérophthalique, sur couche de protection antirouille ou sur primaire après galvanisation. Teinte au choix du Maître d'œuvre.

2.7.2 PEINTURES INTERIEURES

2.7.2.1 Sur menuiseries

Peinture glycérophthalique blanche

2.7.2.2 Sur parois salle de bains, WC

Murs et plafonds : Peinture lisse acrylique aspect satiné blanche

2.7.2.3 Sur parois, autres pièces : séjour – hall-chambres

Murs et plafonds : Peinture lisse acrylique aspect mat blanche

2.7.2.4 Sur canalisations et tuyauteries

Peinture lisse glycérophthalique blanche



2.8 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.8.1 EQUIPEMENTS MENAGERS

2.8.1.1 Cuisine :

Aménagement des cuisines au choix du Maître d'ouvrage. Aménagement conforme à l'article L239 du CGI fixant le plafond de l'équipement mobilier de l'appartement et selon le plan du cuisiniste. Aménagements sur plans de vente non contractuels.

T2 :

- Évier encastré 1 Bac Inox 18/10 + Égouttoir en Inox
- Robinetterie mitigeur
- Plaques vitrocéramiques 4 feux encastrés
- Meubles sous évier de 60 cm avec porte et étagère
- Meubles haut sur la longueur du plan de travail incluant une hotte à recyclage avec un meuble haut comprenant une niche pour micro – onde avec PC et tablette
- Meuble bas 3 tiroirs de 60 cm de largeur
- Plan de travail stratifié de 180 cm minimum (prévoir 240 cm si LL dans cuisine)
- Emplacement réfrigérateur 60*60 toute hauteur
- Attentes pour machines LV (Les attentes LL suivant plans)

T3 :

- Évier encastré 1 Bac Inox 18/10 + Égouttoir en Inox
- Robinetterie mitigeur
- Plaques vitrocéramiques 4 feux encastrés
- Meubles sous évier de 60 cm avec porte et étagère
- Meubles haut sur la longueur du plan de travail incluant une hotte à recyclage avec un meuble haut comprenant une niche pour micro – onde avec PC et tablette
- Meuble bas 3 tiroirs de 60 cm de largeur
- Plan de travail stratifié de 240 cm minimum (prévoir 300 cm si LL dans cuisine)
- Emplacement réfrigérateur 60*60 toute hauteur
- Attentes pour machines LV (Les attentes LL suivant plans)

T4 :



la cuisine comprend

- Meubles sous évier de 120 cm avec 2 portes
- Évier 2 bacs inox + égouttoir
- Robinetterie mitigeur
- Crédence uniquement au droit du meuble évier

2.8.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.8.2.1 Appareils sanitaires :

- Position et nombre suivant plans. Tous les appareils sanitaires sont de couleurs blanches.
- Marque JACOB DELAFON ou similaire
- Douche italienne équipée d'une colonne de douche et d'une paroi anti-éclaboussure en verre SECURIT suivant plans
- WC porcelaine suspendu marque JACOB DELAFON ou similaire, double abattant rigide, frein de chute silencieux.
- Plan vasque + mitigeur + miroir + rangement + éclairage
- Lave mains dans certains WC (localisation suivant plans).
- Robinetterie thermostatique marque JACOB DELAFON ou similaire avec douchette et flexible pour les douches

2.8.2.2 Distribution eau froide et eau chaude :

Cuivre ou polyéthylène réticulé sous fourreau

2.8.2.3 Production eau chaude solaire électrique :

Il est prévu une production d'eau chaude collective avec un stockage Individuel par logement :

T2 = 150 l sauf contraintes techniques

T3/T4 = 200 l sauf contraintes techniques

2.8.2.4 Évacuation

Canalisation PVC

2.8.2.5 Plomberie extérieure

Robinet de puisage pour les varangues ou les terrasses de plus de 20 m².



2.8.3 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

2.8.3.1 Type d'installation

Encastrée suivant localisation, conforme aux normes.

2.8.3.2 Équipement de chaque pièce

Appareillage blanc de type LEGRAND ou similaire.

Équipements des logements

Équipements électriques conformes aux normes C15-100 et PMR

Hall d'entrée :

- 1 point lumineux en plafond (fiche DCL) commandé par va et vient.
- 1 prise 16 A
- 1 sonnette

Cuisine des T2 :

- 1 fiche DCL en plafond
- 2 prises doubles 16 A à 1,10 mètres de hauteurs.
- 1 prise 16 A pour le réfrigérateur.
- 1 prise plaque de cuisson 32 A
- 2 prises 20 A pour Lave-Vaisselle/Lave-linge (certains appartements peuvent avoir la prise pour le lave-linge positionnée en dehors de la cuisine dans le cellier, la buanderie, la salle de bains ou dans un placard)
- 1 prise hotte aspirante
- 1 prise téléphone type RJ 45

Cuisine des T3/T4

- 1 fiche DCL en plafond
- 2 prises doubles 16 A à 1,10 m de hauteur
- 1 prise 16 A pour le réfrigérateur
- 1 prise plaque de cuisson 32 A
- 3 prises 20 A pour four / Lave-Vaisselle/ Lave-linge certains appartements peuvent avoir la prise pour le lave-linge positionnée en dehors de la cuisine dans le cellier, la buanderie, la salle de bains ou dans un placard)
- 1 prise hotte aspirante
- 1 prise téléphone type RJ 45



- 2 prises complémentaires 16 A pour électroménager (Emplacements variables)

Séjour :

- 1 ou 2 points lumineux (fiche DCL) commandée par interrupteur va et vient.
- 1 prise 16 A pour 4 m² de surface répartie au pourtour de la pièce.
- 1 prise TV/ FM / Satellite pour les T2/T3 et 2 prises TV /FM / Satellite pour les T4.
- 1 prise téléphone type RJ 45 pour les T2/T3 et 2 prises Téléphone type RJ 45 pour les T4
- 1 ou 2 attentes pour brasseur d'air selon dimension pièce et étude BET Fluide

Salle d'eau :

- 1 point lumineux (fiche DCL)
- 1 prise 16 A

WC :

- 1 fiche DCL
- 1 prise 16 A

Chambre :

- 1 fiche DCL murale commandée par interrupteur va-et-vient
- 3 prises 16 A réparties au pourtour de la pièce
- 1 prise téléphone RJ 45
- 1 prise TV/FM/Satellite
- 1 brasseur d'air en plafond

Varangue ou terrasse des T2/T3/T4 :

- 1 prise 16 A étanche pour les varangues de moins de 15 m² et prise 16 A étanche supplémentaire par tranche de 10 m² dans la limite de 6 prises au total
- Une applique type hublot en plafond ou murale commandée par interrupteur par varangue de moins de 15 m² et une applique supplémentaire par tranche de 15 m² dans la limite de 4 appliques au total.
- Alimentation et protection tableau comprenant disjoncteur + protection suivant normes, bac et porte.
- Certificat de conformité Consuel



- Liaison équipotentielle des mises à la terre

2.8.3.3 Climatisation :

Climatisation individuelle dans toutes les chambres et les séjours par split système suivant étude du Maître d'œuvre.

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 PARKINGS INTERIEURS

3.1.1 SOLS

En béton

3.1.2. PLAFONDS

En béton armé brut de décoffrage

3.1.3. MURS

En béton brut de décoffrage

3.2 PARKINGS EXTERIEURS

En enrobé

3.3 CAVES

Sans objet

3.4 JARDINS PRIVATIFS

Sans objet

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 HALLS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE



4.1.1 SOLS

Sols en grès cérame, plinthes assorties, selon choix du Maître d'œuvre

4.1.2. PAROIS

Peinture et/ou revêtement mural en panneau stratifiés selon choix du Maître d'Œuvre.

4.1.3. PLAFONDS

Peinture ou faux plafond selon choix du Maître d'œuvre.

4.1.4. ACCES

Porte d'entrée métallique ou aluminium.

4.1.5. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Idem 2.8.3.2 pour l'appareillage

Point lumineux en applique et/ou en plafond, commandés par détecteurs de présence suivant réglementation et choix du Maître d'œuvre.

4.2 COURSIVES du RDC au R+2

4.2.1 SOLS

Sol en grès cérame, plinthes assorties, selon choix du Maître d'œuvre.

4.2.2 MURS

Peinture selon choix du Maître d'œuvre

4.2.3 PLAFONDS

Peinture ou faux-plafond selon choix du Maître d'œuvre

4.2.4 PORTES

Néant

4.2.5 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Idem 2.8.3.2 pour l'appareillage

Point lumineux en applique et/ou en plafond, commandés par détecteurs de présence suivant réglementation et choix du Maître d'œuvre.

4.2.6 GARDES CORPS

Garde-corps métalliques suivant choix du Maître d'Œuvre.

4.3 CIRCULATIONS COMMUNES DES PARKINGS AU R-1

4.3.1 SOLS



En béton.

4.3.2 MURS

Béton armé brut de décoffrage

4.3.3 PORTES D'ACCES

Porte métallique ou bois suivant choix du Maître d'Œuvre.

4.3.4 PORTAILS D'ACCES AU PARKING

Porte coulissante ou basculante automatique, manœuvre moteur électrique, ouverture radiocommandée.

4.3.5 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Éclairage automatique au droit des entrées piétonnes et à l'ouverture des grilles d'accès.

Balisage de sécurité

4.3.6 BACS A SABLE REGLEMENTAIRES

Localisation au RDC

4.3.7 FOSSE A HYDROCARBURE

Présence de fosse à hydrocarbure sous dallage.

4.4 CIRCULATIONS COMMUNES DES CAVES

Néant

4.5 ESCALIERS COMMUNS

4.5.1 SOLS ESCALIERS

Carrelage collé au niveau des paliers et peinture pour le reste de l'escalier au choix du maître d'œuvre.

4.5.2 MURS

Peinture selon choix du Maître d'œuvre

4.5.3 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Suivant réglementation et choix du Maître d'œuvre.

4.5.4 GARDES CORPS



Garde-corps métalliques suivant choix du Maître d'Œuvre.

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEUR ET MONTE HANDICAPE

5.1.1 ASCENSEUR

Le bâtiment A comporte 1 ascenseur qui dessert les étages du R-1 au R+2. Cabine équipée de miroir, barre d'appui, éclairage de sécurité. Mise à niveau des paliers automatique, fermeture automatique des portes.

5.1.2 MONTE HANDICAPE

Sans objet

5.2 TELECOMMUNICATIONS

5.2.1 CONTROLE D'ACCES

- Sur rue : platine vidéophone + vigik ou digicode
- 2 Halls d'entrée : platine vidéophone + vigik ou digicode
- Combiné vidéophone dans les halls d'entrée des logements

5.2.2 ANTENNE TV, PARABOLE

Distribution dans tous les logements

Une antenne collective et parabole collective fournie

5.3 VENTILATION

5.3.1 LOGEMENTS

Les logements sont ventilés naturellement suivant étude RTAADom et par un. Complément de ventilation par VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) dans les pièces humides sans menuiserie extérieure selon calcul BET Fluides.

Distribution dans gaines techniques des logements desservant les pièces humides.

5.3.2 PARKINGS INTERIEURS

Les parkings intérieurs sont ventilés naturellement.

5.4 DESEMFUMAGE

5.4.1 CIRCULATION DES COURSIVES

Sans objet



5.4 .2 CIRCULATION DES PARKINGS Désenfumage Naturel

5.5 ALIMENTATION EN EAU

5.5.1 COMPTAGE

Général : A l'entrée de la résidence, dans armoire technique.
Individuel : dans gaines techniques.

5.5.2 SURPRESSEUR

Présence si nécessaire d'un surpresseur AEP sur le réseau d'eau potable permettant la mise et le maintien de la pression du réseau de distribution d'eau pour tous les logements de la résidence.

5.5.3 COLONNES MONTANTES

P.V.C pression dans les gaines prévues à cet effet, manchette pour compteurs d'eau.

5.5.4 BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Réseau de prises d'eau extérieur.

5.6 ALIMENTATION EN GAZ

Sans objet

5.7 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.7.1 COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX

La résidence est alimentée en courant électrique 220V. Comptage des parties communes dans gaine technique avec système de téléreport à l'extérieur.

5.7.2 COLONNES MONTANTES

Situées dans les gaines techniques.

5.7.3 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES

Disjoncteurs situés dans les tableaux électriques individuels avec système de téléreport à l'extérieur.

Comptages individuels situés dans les gaines techniques



5.7.4 BORNE ELECTRIQUE

1 Borne de recharge pour véhicule électrique par place de Parking T3 et T4
Type WallBox ou équivalent

5.8 STATION DE RELEVAGE DES EAUX USEES

Sans objet

5.9 COLONNES SECHES

Suivant réglementation et normes en vigueur.

5.10 PANNEAUX SOLAIRES

En toitures.

Les Capteurs thermiques alimentent la totalité des logements en eau chaude.
Les panneaux photovoltaïques alimentent partiellement la résidence en électricité.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 CIRCULATION DES PIETONS

En béton désactivé ou dalles ou enrobé suivant localisation et choix du maître d'œuvre.

6.2 CIRCULATION DES VOITURES

En béton.

6.3 ESPACES VERTS COMMUNS

La végétation en sol est constituée d'essences tropicales et de gazon.
Banc commun.

6.4 ECLAIRAGE EXTERIEUR

Éclairages par bornes, candélabres ou hublots.



6.5 CLOTURES

- Clôture muret + serrurerie : localisation suivant plans
- Clôture grillage rigide : localisation suivant plans

6.6 PORTILLON PIETONS

Une porte d'accès située au niveau de la voie desserte.

6.7 PORTAIL D'ACCES VOITURES

Cf paragraphe 4.3.4

6.8 BOITES AUX LETTRE, TABLEAUX D'AFFICHAGE

Batteries conformes aux normes PTT en vigueur et tableau d'affichage

6.9 RESEAUX DIVERS

6.9.1 EAU

Branchement effectué par le concessionnaire

6.9.2 ELECTRICITE

Branchement effectué par EDF.

6.9.3 POSTE D'INCENDIE

Suivants règlementation

6.9.4 EGOUTS ET EAUX PLUVIALES

Raccordements sur les réseaux publics.

6.9.5 TELECOMMUNICATIONS

Branchements effectués par France Télécom

6.10 LOCAUX TECHNIQUES

6.10.1 LOCAUX POUBELLES

Localisation : Au RDC.

Local destiné à recevoir les containers à la charge de la copropriété. 1 robinet de puisage avec tête à clé + 1 siphon de sol.



1 point lumineux sur minuterie et commandé par bouton poussoir lumineux.
Faïence murale sur 1.60m de haut 20*20 suivant choix du Maître d'Œuvre
Peinture insecticide, fongicide lessivable et de finition lisse sur murs restants et plafond
Carrelage au sol 20*20 ou 30*30 suivant choix du Maître d'Œuvre de classement U3.P3.E3.C2.
Ventilation naturelle haute et basse

6.10.2 LOCAL OPERATEUR TELEPHONIQUE

Sans objet

6.11 LOCAL 2 ROUES/ POUSSETTES

Localisation : au RDC.
Sol en béton suivant choix du Maître d'œuvre.
1 point lumineux sur minuterie et commandé par bouton poussoir lumineux.

6.12 LOCAL HOMME D'ENTRETIEN

Sans objet

7. REMARQUES

Toutes les prestations non décrites sur le présent document seront non contractuelles et pourront faire l'objet de devis de travaux supplémentaires.
Le maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre se réservent le droit de modifier ce descriptif en concertation avec l'acquéreur en fonction de la réglementation, des difficultés d'approvisionnement au moment des travaux, de remplacer en cours de chantier certaines prestations en fonction des contraintes techniques, tout en respectant une qualité équivalente à celle indiquée dans le présent descriptif. Ils pourront apporter tous les changements pouvant améliorer l'architecture et le confort de l'immeuble.
Les différentes possibilités de choix de coloris qui seront offertes ne pourront être exercées que dans la limite d'avancement du chantier.